

*Dans le cadre de la recherche n° 94a et b/01 subventionnée par le Ministère de l'éducation...
Etude du caractère professionnalisant des dispositifs de formation
dans l'enseignement supérieur*

Dispositif n° 8

Anticiper les tâches et les rôles du logopède : un séminaire accompagnant les stages d'observation en première année

Logopèdes – Mobilisation en situation complexe (terrain professionnel)

Auteur du dispositif : *Pascal Dechêne*

Françoise Gabriel

Auteur de la description : *C. Scheepers*

E. Theunssens

Etablissement : *H.E. de la Ville de Liège ; Section Logopédie*

Abstract :

En première année, les étudiants en logopédie sont amenés à effectuer un stage d'observation dans une classe maternelle et chez un logopède indépendant. Ce premier stage poursuit une double visée. Tout d'abord, il s'agit d'aider les étudiants à identifier les tâches, les rôles et les compétences attendus d'un logopède et ce, en guidant l'observation de manière constructive et critique. Ensuite, ce stage d'observation permet d'anticiper les stages actifs de deuxième et troisième année. En effet, les étudiants découvrent la nature de ces stages et sont sensibilisés aux démarches à mettre en œuvre dans le cadre d'une intervention logopédique. Le texte qui suit présente le dispositif d'encadrement de ces stages d'observation. Faisant alterner des activités d'analyse, de communication et de mise en situation, le dispositif vise en outre à développer des composantes identitaires propres à la profession de logopède. Précisons enfin que ce dispositif est mené par deux formateurs pour un groupe classe de 116 étudiants partagés en deux sous-groupes.

D COMME DESCRIPTION

Quel est le contexte institutionnel ?

Le dispositif s'intègre dans le cours intitulé « Séminaires accompagnant les stages » (30 heures) donné en première année dans la formation initiale des futurs logopèdes, formation dispensée dans le Département paramédical de la Haute Ecole de la Ville de Liège. Une heure hebdomadaire est allouée, toute l'année, à ce séminaire. Quant aux stages d'observation, ils totalisent 90 heures pour la première année. 40 heures sont consacrées au premier semestre à l'observation d'une classe de maternelle, 20 heures sont consacrées au second semestre à l'observation d'un logopède indépendant tandis que 30 heures sont réservées aux étudiants pour rédiger leurs rapports d'observation et pour la construction d'éventuels matériels d'évaluation et de rééducation.

Il nous faut insister sur le fait que le séminaire, sous la forme qui va être décrite ci-après, n'existe comme tel que depuis l'année académique 2002-2003.

Quels sont les acteurs impliqués dans le dispositif ?

Les formateurs sont Françoise Gabriel et Pascal Dechêne. Françoise Gabriel est graduée en logopédie, elle a travaillé plus de dix ans dans le domaine de la psychiatrie. Elle est formée en thérapie systémique et continue d'exercer dans le domaine de l'intégration de l'enfant handicapé à 5/10ième temps. Pascal Dechêne est gradué en logopédie, il a travaillé dans le domaine du handicap mental chez l'adulte et est à temps plein au sein de la Haute Ecole. Il est en outre titulaire d'un certificat d'aptitude pédagogique.

Le dispositif s'adresse aux étudiants de première année qui suivent la formation en logopédie. Ils sont au nombre de cent seize. Lors des activités, le groupe classe est fréquemment partagé en deux sous-groupes. La classe présente d'autres particularités, à savoir : la population est largement féminine, beaucoup d'étudiants sont de nationalité française et possèdent un diplôme antérieur.

Quelles sont les activités effectuées par les étudiants ?

N.B. : Le lecteur trouvera ici un descriptif succinct des activités menées par les étudiants. Une présentation plus complète figure dans la section suivante, « I comme Inventaire ».

Globalement, nous pouvons dire que le dispositif est subdivisé en deux temps bien distincts : le premier temps, avant le stage, vise à préparer celui-ci, tandis que le deuxième temps accompagne le stage proprement dit. Le premier temps, qui comptabilise quatre heures, consiste essentiellement en l'analyse d'un document spécifiant quelles sont les compétences attendues d'un logopède. Quant au second temps, qui comptabilise vingt-six heures, il est constitué de multiples activités ponctuelles, sans fil conducteur, qui ont pour objectif de contribuer à amorcer la fonction de stagiaire. Ainsi, les mises en situation alternent avec la visite d'une exposition ou la mise sur pied d'un forum avec les étudiants de troisième année. En outre, les étudiants sont tenus de rédiger un rapport. Celui-ci prend la forme d'un dossier de fin d'année dans lequel ils doivent rendre compte (au travers d'agendas notamment) de leurs observations. Le nombre de pages et les rubriques du dossier sont définis de manière à « standardiser » sa forme. En définitive, nous pouvons donc affirmer que le dispositif semble travailler au développement conjoint des compétences et des composantes identitaires professionnelles.

I COMME INVENTAIRE

N.B. : Cette section rappelle quelles sont les activités effectuées par les étudiants en y ajoutant des consignes plus détaillées. La visée de cette seconde partie est de fournir des informations relativement précises au formateur qui souhaiterait pouvoir transposer efficacement le dispositif dans son contexte de formation.

A)

Temps 1 :

Consigne : par groupes, prenez connaissance du document suivant⁷. Ce dernier est structuré en différentes dimensions qui précisent quelles sont les compétences attendues d'un stagiaire en logopédie. Ce document a été conçu par l'un de vos formateurs et a été avalisé puis diffusé par la Fédération des Ecoles de Logopédie⁸. Certaines compétences ne pourront être travaillées qu'en stage actif, d'autres devront déjà être mobilisées cette année. Chaque groupe travaillera une dimension en profondeur. Il vous est demandé d'identifier les rôles et les fonctions du stagiaire en logopédie et de pointer les questions qui restent en suspens. Cela implique de clarifier les termes employés, de reformuler les compétences et de tenter de les opérationnaliser. Un rapporteur expliquera au groupe-classe quelle a été la teneur de vos réflexions. Par la suite, le formateur évoquera des cas authentiques auxquels un logopède peut être confronté : cela permettra de concrétiser et d'illustrer certaines compétences.

Pour étayer notre propos, nous soumettons au lecteur des exemples de clarifications rédigées par des étudiants :

L'item « être capable de présager le contenu des séances » est reformulé de cette façon :

« - prévoir une thérapie adaptée aux troubles ;

⁷ Le lecteur se reportera à l'annexe n°1, intitulé « capacités finales attendues ».

⁸ La FEL est un organisme officieux inter-réseaux qui réunit cinq instituts belges de formation à la logopédie. Son principal objectif est d'uniformiser la formation des logopèdes.

- donner au sujet l'envie de travailler en l'encourageant par des renforcements positifs pour qu'il ait confiance en lui et qu'il soit demandeur de la rééducation⁹. »

Les étudiantes notent en conclusion : « (...) le travail logopédique peut se résumer en l'adaptation d'un excellent plan thérapeutique ou une bonne action logopédique sur des symptômes du patient. Il va de soi qu'en début de première année de formation, nous ne pouvons encore nous imaginer tout le travail d'un logopède, ni trouver des exemples pertinents répondants aux objectifs mais déjà nous pouvons nous faire un large aperçu de ce qui nous attend... »

Avis du formateur : mon projet est de leur rendre les documents en fin d'année et de leur demander une « relecture critique » des réponses avec l'aide de leurs expériences de stage.

Temps 2 :

Activité n°1 :

Consigne : trois mises en situation vont vous être proposées : elles ont pour but de vous faire éprouver ce que peut ressentir une personne handicapée, donc, l'un de vos patients potentiels. Pour la première situation, nous allons bander les yeux d'un étudiant. Celui-ci, guidé par un accompagnateur, va devoir effectuer trois tâches : aller aux toilettes, prendre l'escalier et aller chercher une boisson au distributeur. Une troisième personne fera office d'observateur. Pour la deuxième mise en situation, un étudiant va devoir se faire alimenter par un autre. De nouveau, un observateur sera présent. Enfin, un cercle sera formé et un étudiant, placé au milieu de celui-ci, va se laisser tomber. Il devra donc faire confiance au groupe. Les rôles seront ensuite intervertis. Chaque fois, nous interrogerons les membres du trio pour savoir ce qu'ils ont ressenti. Des termes-clés seront notés au tableau.

Activité n°2 :

Consigne : un forum va être organisé avec les étudiants de troisième année. Une même table réunira des étudiants qui effectuent le même type de stage. Après vingt minutes, vous allez passer de table en table afin de prendre des informations sur les stages que vous effectuerez. Cela devrait vous permettre de vous forger une image du métier la plus large possible.

Avis d'un des formateurs : aucune consigne stricte n'avait été donnée aux étudiants de troisième année. Certains ont apporté leur agenda, un plan thérapeutique, le matériel qu'ils utilisent... L'activité a rencontré un vif succès.

Activité n°3 :

Consigne : vous êtes invité à visiter une exposition relative à la personne handicapée physique (vue et ouïe). Un parcours avec mise en situation vous sera proposé. 10

⁹ La reformulation n'est évidemment pas adéquate.

¹⁰ Il s'agissait de l'exposition intitulée « Semaine de sensibilisation à la situation de handicap », qui s'est tenue du 23 au 31 janvier 2003, à l'ancienne église Saint-André, place du Marché à Liège).

Activité n°4 :**Consigne :**

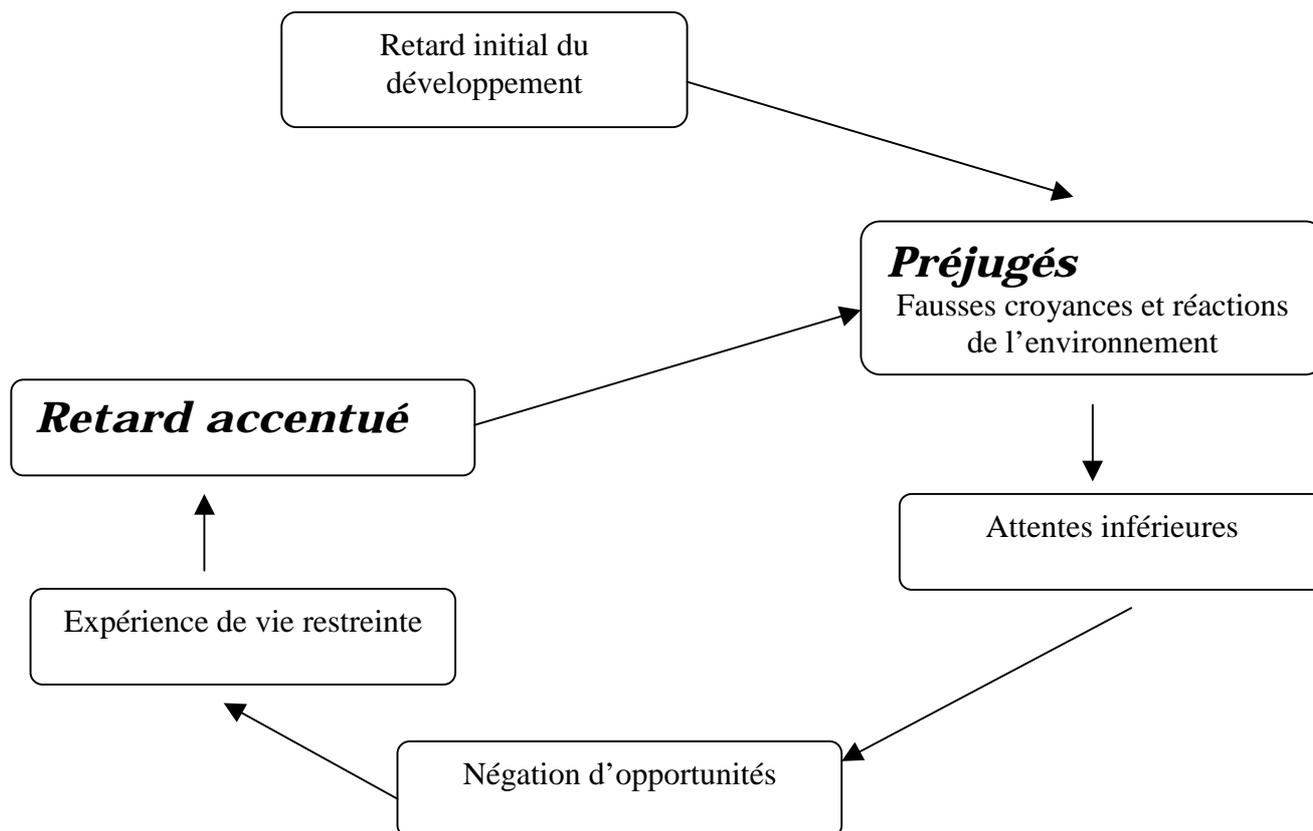
Étape n° 1 : nous allons tout d'abord effectuer un brainstorming sur la qualité de vie. Qu'évoque ce terme pour vous en termes de temps, d'endroits de vie, de loisirs, d'amitié... ?

Étape n°2 : lisez ce texte dressant le portrait d'une personne handicapée mentale. Étape n°3 : comparez votre propre perception de la qualité de vie avec la perception qu'en a une personne handicapée. Si votre conception de la qualité de vie repose sur un choix personnel, peut-on en dire autant de la personne handicapée ?

Étape n°4 : prenez connaissance de ce texte théorique visant à clarifier le concept de « rôle social ». 11

Étape n°5 : associez des passages du portrait de la personne handicapée avec les différentes cases de ce schéma.

11 Le lecteur se reportera à l'annexe n°3, intitulée : « la valorisation des rôles sociaux ».



Etape n°6 : dans les situations décrites ci-dessous, identifiez les éléments qui vous paraissent valoriser ou dévaloriser la personne handicapée. Classez les différents points relevés par mots-clés dans l'une ou l'autre colonne. Faites de nouvelles propositions si nécessaire. Il n'y a pas forcément de bonne réponse type : l'objectif est plutôt de susciter la réflexion.

Dans l'enseignement secondaire spécial, les adolescents handicapés mentaux viennent deux fois par semaine en logopédie. Le local est distinct des classes et contient beaucoup de matériel, d'affiches, de jeux d'encastrement, de peluches et de livres. Les adolescents sont toujours récompensés par un bonbon lorsqu'ils ont bien travaillé : cela les motive à venir. Une des logopèdes a l'habitude de sortir en ville avec les personnes pour travailler l'orientation spatiale.

Cela valorise la personne handicapée :	Cela dévalorise la personne handicapée :

Dans une Maison de Repos et de Soins, le personnel porte un badge avec son nom et son prénom écrits en lettres bien visibles. Il est convenu que le personnel soignant et les stagiaires utilisent le vouvoiement pour s'adresser aux bénéficiaires. Il existe une salle de télévision séparée et de petite taille ; les chambres sont individuelles et les portes doivent toujours rester ouvertes sauf pendant les toilettes et les soins. Il existe une cuisine accessible aux patients.

Cela valorise la personne handicapée :	Cela dévalorise la personne handicapée :

La logopède est assise à la table en face de l'enfant. Une collègue entre dans la pièce. La logopède s'adresse à sa collègue en disant : Tu vois, d'habitude il réussit bien cet exercice-là... Continue, Martin, je regarderai quand tu auras fini...

Cela valorise la personne handicapée :	Cela dévalorise la personne handicapée :

Un groupe d'adultes en alphabétisation a demandé à travailler avec un manuel scolaire de troisième année pour être « capables d'aider leurs enfants dans les devoirs. »

Cela valorise la personne handicapée :	Cela dévalorise la personne handicapée :

Un service d'accueil de jour pour personnes handicapées mentales adultes a repris la gestion d'une cafétéria dans une école ; les personnes handicapées s'occupent du service à la clientèle et l'entretien des locaux. La logopède intervient sur place pour réaliser les apprentissages nécessaires avec les travailleurs. Depuis quelque temps il y a régulièrement des plaintes de la clientèle en ce qui concerne l'hygiène. Les travailleurs devront porter une casquette et un tablier ainsi que des gants pour faire les sandwiches.

Cela valorise la personne handicapée :	Cela dévalorise la personne handicapée :
Service d'accueil de jour pour personnes handicapées mentales adultes « les Bleuets », CRF pour adultes « Le Maillet », MRS « Le Doux Séjour », Ecole d'enseignement spécialisé « Crèvecoeur », Ecole de devoir « La tchicass », Centre de formation par le travail « Du pain sur la planche »	
Cela valorise la personne handicapée :	Cela dévalorise la personne handicapée :
La stagiaire annonce à l'enfant toutes les activités de la séance consacrée à la structuration temporelle et à la compréhension en lecture. Elle lui dit qu'il pourra choisir un jeu à la fin du travail. A dix minutes de la fin de la séance, l'étudiante propose « Puissance 4 » ou un « Tangram » mais l'enfant ne connaît pas ces jeux et demande à dessiner.	
Quel matériel proposer pour animer un groupe de personnes âgées réunies autour d'une grande table ? Il s'agit pour l'animateur de stimuler ces personnes.	

P COMME PROFESSIONNALISANT

Quelles démarches permettent de mettre l'apprenant dans des contextes d'action significatifs ?

L'objectif central du dispositif est de montrer aux étudiants l'extrême diversité des tâches qui incombent au logopède. Les étudiants découvrent en outre la multiplicité de ses contextes d'intervention, la diversité également des pathologies à traiter... Pour ce faire, plusieurs démarches sont convoquées : mise en situation-problème, analyse de documents scientifiques ou autobiographiques, rencontre avec des étudiants des classes supérieures, envisagés comme des personnes-ressources... Nous insistons sur le fait que les formateurs font directement référence à leurs expériences professionnelles pour concevoir ces activités.

B) _____

Quelles démarches permettent de susciter des interactions ?

C)

Plusieurs démarches sont susceptibles de favoriser les interactions : les analyses effectuées en groupes, les mises en situation par trio, le forum de rencontres...

Quelles démarches permettent de travailler la réflexion avant/dans/sur l'action ?

Il apparaît clairement que le dispositif permet avant tout de développer la réflexion anticipatrice. En effet, le dispositif donne aux étudiants l'opportunité d'anticiper les tâches et les rôles auxquels ils seront confrontés dans leur future vie professionnelle.

Quant à la réflexion sur l'action, elle intervient lors des retours des formateurs mais rien n'est pratiquement organisé pour inviter les étudiants à réfléchir sur leurs actions ou comportement durant les activités. Il faut rappeler que le groupe classe se compose de 116 étudiants. Cela peut être un frein à l'organisation d'une réflexion systématisée sur l'action après une activité.

D)

Quelles démarches amènent les étudiants à communiquer et à conceptualiser les savoirs d'action ?

La verbalisation est encouragée pendant et après les activités. Les étudiants sont sans cesse invités à prendre la parole, notamment pour exprimer leur ressenti par rapport aux activités

effectuées. Les formateurs synthétisent les informations transmises au tableau et les étudiants sont invités à en prendre note. En outre, la rédaction du rapport constitue une activité de communication non négligeable. L'analyse de textes scientifiques permet quant à elle de conceptualiser les situations professionnelles que les étudiants seront amenés à vivre dans leur future vie professionnelle.

E)

Quelles démarches sont mises en place à propos de l'évaluation ?

Cette question pose beaucoup de difficultés à l'équipe de formateurs et n'était pas résolue lors de l'entretien réalisé avec nous concernant ce dispositif. L'évaluation sera essentiellement certificative. Ils regrettent cela mais ne perçoivent pas comment ils pourraient procéder pour rendre cette évaluation plus formative que certificative.

O COMME OBSERVATIONS

F)

G)

Voici l'avis de l'un des formateurs :

« Ce qui me frappe, c'est la variabilité des réactions des deux groupes aux activités proposées. Sans que je ne puisse l'expliquer, certaines activités fonctionnent bien un jour et pas l'autre. La même leçon est mieux accueillie par le groupe A que par le groupe B (ou inversement, car là non plus, je n'observe pas de constante).

Pour moi, il faut distinguer la conception des activités du résultat, de l'effet qu'elles obtiennent. Ainsi, il est évident que l'idée proposée par Françoise d'organiser un forum est une excellente idée, que le moment de la rencontre avec les troisièmes s'est bien passé mais il semblerait que ce qui en « ressort » est un peu décevant. Il faut bien sûr nuancer ces propos puisque je ne sais pas juger des facteurs qui influencent ce relatif échec : déception du prof qui s'attendait à mieux, dynamique du groupe-classe, support proposé par la mise en commun... ? ? ? D'autre, part, il m'apparaît que ce qui nous semble important à retenir n'est pas toujours ce qui intéresse les étudiants. Ce qui les préoccupe constitue parfois une surprise pour moi. Ce qui me semble relativement sûr, c'est que certaines choses nous échappent malgré une volonté de réflexion sur les dispositifs en place ».

Annexe n°1 : les capacités finales attendues d'un logopède

H)

Source : Fédération des Ecoles de Logopédie (FEL)

LE CADRE ORGANISATIONNEL

	L'étudiant sera capable
	<ul style="list-style-type: none"> - De décrire un cadre institutionnel dans ces composantes principales - De mettre en place une démarche d'adaptation aux exigences du cadre de travail - De définir sa spécificité professionnelle - De coopérer dans une équipe de travail
Identité et structure de l'institution	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les compétences et les attitudes nécessaires pour remplir le contrat de stage - Identifier les intervenants autres que ceux qui appartiennent à l'institution - Identifier les fonctions et attentes spécifiques de ces personnes - Mettre en évidence des initiatives prises ou à prendre au sein de l'institution - Mettre en évidence les coopérations menées
Règles de fonctionnement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en évidence les règles essentielles à suivre et s'y adapter - Justifier les adaptations suggérées en fonction de sa spécificité
Population composant l'institution	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le type d'organisation matérielle et de communication (au niveau forme et contenu) le mieux adapté à la problématique rencontrée et l'appliquer - Analyser les critères de recrutement de la population de l'institution - Informer un public plus large des aides logopédiques mises à disposition
Rôles et fonctions du stagiaire logopède	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les rôles et fonctions à assumer tels que le contrat de stage le prévoit et décrire les étapes à suivre pour les mener à bien - Etablir des échanges avec les membres de l'équipe et les étudiants en formation dans des domaines connexes

LA PERSONNE PRISE EN CHARGE

-	- <u>L'étudiant sera capable</u>
-	- D'installer des relations interpersonnelles favorisant la communication - De tenir compte du droit de la personne à l'information et au respect de sa vie privée - D'analyser le type d'intervention utilisé pour améliorer la communication - De prendre en compte le contexte - D'éclairer la problématique en terme de cas mais surtout de personne
- Les compétences communicatives	- Décrire les compétences communicatives de la personne observée ainsi que les situations qui ont permis de mettre en évidence ces compétences (différencier notamment – verbal/non-verbal, - expression/compréhension, - fond/forme,...) (se référer aux notions théoriques des fonctions langagières et de niveau de langage) - Interroger la personne sur son adhésion quant aux objectifs poursuivis et mettre tout en œuvre pour l'y amener - Rechercher et exploiter des situations qui favorisent ou suscitent la communication et l'expression - Décrire la manière dont la personne évalue sa propre communication et mettre cette évaluation subjective en rapport avec une évaluation plus objective
- Environnement familial, social, culturel, scolaire ou professionnel	- Repérer dans les informations contextuelles celles qui pourraient servir de leviers ou de freins à l'efficacité de la prise en charge - Replacer la problématique de la personne dans une perspective globale
- Histoire personnelle	- Rechercher des informations se rapportant aux antécédents et au développement de la personne - Rassembler les questions à poser en analysant l'impact de leur contenu et de leur forme sur la personne concernée - Différencier la demande de la personne de celles des autres interlocuteurs (parents, écoles...) - Différencier demande, plainte et besoins - Etre à l'écoute de l'expression de la personne quant à son histoire et aux liaisons qu'elle établit à ce niveau
- Comportement	- Emettre des hypothèses sur le pourquoi des comportements notés (expression d'émotions, de sentiments,...) - Informer la personne des comportements habituels qu'elle adopte en situation de prise en charge logopédique et de l'impact de ceux-ci sur l'évolution de l'intervention

LE TRAVAIL LOGOPEDIQUE

-	- <u>L'étudiant sera capable</u>
-	- D'appliquer des techniques de prévention, d'évaluation, d'éducation et de rééducation définies en les adaptant aux situations vécues - De poser et d'approfondir un diagnostic - De clarifier les objectifs et les résultats à atteindre - De diversifier les stratégies d'intervention - D'anticiper le déroulement d'une séance et de prévoir des actions alternatives - De vérifier la validité de son action
- Bilan logopédique et plan d'intervention	- Réaliser un bilan logopédique en termes de compétences et en termes d'altérations en rassemblant les informations nécessaires (avec références normatives et développementales) - Dégager des priorités et établir une hiérarchie dans les objectifs - Etablir une ligne de base - Emettre des hypothèses à vérifier lors de la prise en charge - Anticiper les éventuelles difficultés d'application du projet - Compléter et ajuster le bilan logopédique et le plan d'intervention de manière continue
- L'action logopédique	- Motiver la personne - Appliquer le programme choisi en s'adaptant aux situations - Travailler conjointement différents domaines déficitaires au départ des compétences - Evaluer l'impact du travail réalisé, le transfert et le maintien des acquis - Intégrer dans son travail les apports des disciplines connexes - Insérer son action dans le travail en amont et assurer un suivi de ce qui a été entrepris - Relativiser les impacts supposés
- Dimensions techniques du travail logopédique	- Effectuer les démarches nécessaires pour arriver à la maîtrise des connaissances techniques (recours aux informations théoriques, autoformation,...) - Rédiger des dossiers spécifiques - Analyser le choix des stratégies d'intervention - Opérer des synthèses personnalisées entre méthodes
- Fonction de recherche	- Repérer les moyens d'accès à des savoirs logopédiques et les communiquer à ses pairs (multimédias, Internet, bibliothèque, conférences,...) - Utiliser tous les moyens mis à disposition par la Haute Ecole ou par les lieux de stages pour répondre à une problématique définie

LE STAGIAIRE

-	- <u>L'étudiant sera capable</u>
-	- De s'adapter aux conditions de stage - De décrire et d'évaluer sa conception du travail logopédique - D'adopter une attitude professionnelle et des modes de communication adéquats
- Faculté de communication	- Avoir une attitude d'accueil et d'écoute - Identifier et évaluer ses modes de communication et leur incidence - Adapter sa communication à la situation - Adopter un langage oral et écrit clair, correct et précis - Transmettre le contenu d'un projet à d'autres personnes
- Le mode de fonctionnement personnel en situation de stages	- Identifier ses forces et ses besoins - Identifier les attitudes les plus adéquates à mobiliser de manière à répondre aux attentes professionnelles - Repérer ses valeurs personnelles et culturelles (croyances – critères -,...)et en mesurer l'impact sur la relation avec la personne - Adopter une attitude de décentration par rapport à ses fonctionnements, ses attitudes et ses valeurs personnelles

- Attitudes professionnelles	- Etre « acteur » (essayer des pistes, se confronter aux situations, exprimer ses questionnements,...) - Communiquer à une équipe pluridisciplinaire ses compétences et sa spécificité - Respecter les règles sociales de base - Etre capable d'analyser et de gérer des « situations professionnelles difficiles » - Respecter le secret professionnel - Participer à des activités dépassant le cadre de la séance de rééducation - Equilibrer travail autonome et collaboration - Pratiquer « le doute intellectuel » et « l'humilité professionnelle » - Favoriser la transdisciplinarité
------------------------------	---

Annexe n°2**le contrat de formation du séminaire, conçu par les formateurs et destiné aux étudiants**

Année académique 2002-2003

Cours : séminaire accompagnant les stages

30 heures année

année : première logopédie

Maître de formation pratique : Françoise Gabriel et Pascal Dechêne

Les séminaires accompagnant les stages visent à favoriser la réflexion à propos de la pratique logopédique et doivent permettre d'établir des liens entre théorie et pratique. Il faut donc les concevoir comme des séances actives (et interactives), des moments d'échange et de questionnement. Le contenu des séminaires n'est pas strictement prédéterminé. Les étudiants sont invités à prendre note des problématiques abordées et des réponses proposées. Nous visons un « auto-apprentissage coopératif ».

Contenu

Il s'agit de soutenir les étudiants dans le déroulement de leurs stages d'observation en :
Identifiant avec eux les compétences générales attendues dans la profession de logopède ainsi que les compétences spécifiques d'un(e) étudiant(e) stagiaire.

Guidant l'observation de manière constructive et critique

Il s'agit également de préparer les étudiants aux stages actifs de deuxième et troisième année en :

Donnant une information sur la nature de ces stages.

Réalisant une première approche de l'organisation et du suivi d'une intervention logopédique (bilan, récolte d'information, agendas, perspectives de travail,...)

Sensibilisant les étudiants au choix et à l'utilisation réfléchie des moyens et des supports nécessaires à une intervention logopédique.

Evaluation :

Dans ce contexte, la présence et la participation active au cours nous paraissent indispensables. Les absences injustifiées influenceront défavorablement la note finale : 25 % des points pour la présence régulière au cours (90 % de présence minimum).

En fin d'année, un examen oral portant sur le contenu du cours complétera l'évaluation.

Descriptif du cours proposé par la Fédération des Ecoles de Logopédie

Il s'agit dans ces séminaires dont le contenu est ouvert, d'explorer sous des éclairages différents certains domaines logopédiques, de les approfondir et de mener une réflexion favorisant la construction d'une identité professionnelle ouverte et créative.

Des champs d'action spécifiques sont abordés et les étudiants sont invités à répercuter certains problèmes rencontrés en stages. Des pistes de remédiations sont recherchées collectivement. Les partenariats sont encouragés ainsi que la transmission des informations entre étudiants. Des experts, des maîtres de stages sont régulièrement invités à participer à ce cours afin d'y apporter leurs expériences spécifiques et d'ouvrir l'enseignement au monde socioprofessionnel.

Des approches expérimentales, des secteurs logopédiques et des expériences de terrain particuliers, des recherches et des travaux parmi les plus récents, des remises en question, des actualités professionnelles y ont une place privilégiée.

Ils sont complétés par des ateliers de formation professionnelle qui préparent et enrichissent tout au long de l'année les stages d'observations et de travail.

Ce travail dans les ateliers de formation professionnelle est développé en amont et en aval des stages. Leur rôle est de préparer et d'analyser l'exercice pratique.

Les séminaires et les ateliers de formation professionnelle sont constitués d'un ensemble diversifiés d'activités susceptibles de faire émerger des compétences méthodologiques et un regard réflexif sur celles-ci.

En effet, enseigner un savoir professionnel, et donc des attitudes et des comportements, exige un cadre particulier dans lequel l'étudiant peut expérimenter, observer et analyser « en laboratoire » les différentes composantes de la profession.

Les professionnels de terrain sont donc particulièrement attendus pour encadrer avec les maîtres de formation pratique ces activités.

Un encadrement ainsi aménagé facilite une modification significative et une appropriation des représentations du futur métier.

Des études de cas en relation directe avec les cas pris en charge lors des stages sont réalisées par les étudiants lors de ces mêmes séminaires ou sur le terrain avec la guidance des maîtres de formation pratique.

Des informations sont données concernant la procédure générale à utiliser durant ces études de cas :

- Présentation générale de la méthode des cas
- Définitions

- Forme et contenu de la méthode des cas en psychologie clinique
- Analyse de contenu
- Analyse de la demande
- Observation – expérimentation – évaluation
- Restitution à l'équipe
- Restitution à la famille
- Types d'études de cas
 - les cas-spécimen
 - le cas-problème
 - les cas complets/incomplets

Annexe n°3 :

La valorisation des rôles sociaux

Source : Nicole Montreuil, Ghislain Magerotte, Luois Vaney, Jean-Benoît Abrassart
Amentia. La voix des parents ; n°66 ; pp. 2-7 ; 1991

Introduction

Si de tout temps, les personnes présentant un handicap ont fait l'objet de mesures de prise en charge, c'est surtout durant les trente dernières années que les services spécifiques ont pris un développement considérable grâce notamment à la pression exercée par les associations de parents.

Des problèmes importants subsistent cependant : l'aide aux jeunes enfants, principalement dans le cadre familial, et celle aux adultes et aux personnes vieillissantes. Certes, une réglementation récente a permis la reconnaissance des services d'aide éducative précoce, mais leur subventionnement n'est pas encore réglé. Quant aux adultes, leur hébergement, de même d'ailleurs que leurs conditions de travail et de vie social restent problématiques. Il en va de même de l'hébergement et des conditions de vie des personnes handicapées vieillissantes. Des créations sont donc à envisager dans ces secteurs.

Dans le même temps, en partie à cause des difficultés qu'a traversées notre pays, on a davantage pris conscience de la dimension économique de notre organisation de services et aussi de ne pas créer de nouveaux services sans s'interroger sur leur coût mais aussi et surtout sur leur qualité et leur nécessaire coordination avec les services existants. Cette prise de conscience s'est d'ailleurs inscrite dans un mouvement de réflexion et d'action communautaires centré sur la valorisation des rôles sociaux de la personne handicapée et sur une meilleure connaissance de ses possibilités réelles de développement. Apparaît chaque jour plus nettement une tendance qui met l'accent sur les bénéfices de l'intégration scolaire, professionnelle, communautaire et sociale.

De la normalisation à la valorisation des rôles sociaux

Le concept de valorisation des rôles sociaux trouve son origine dans le principe de la normalisation qui a été énoncé pour la première fois en 1959 par le Danois Bank-Mikkelsen. Il convient de « donner à tous la possibilité d'accéder aux modes et aux conditions de vie aussi proches que possible de ceux de l'ensemble de la population ».

Ce principe a souvent été mal compris. Ainsi, l'interprétation la plus erronée est celle qui consiste à croire que la personne handicapée sera rendue « normale », serait « forcée » d'agir normalement afin de se conformer à tous égards aux normes de la société et devrait être placée au sein de la collectivité sans aucune aide ni aucun appui.

La normalisation équivaut à l'acceptation des personnes avec leur handicap au sein de la société normale en leur octroyant les mêmes droits et les mêmes possibilités qu'aux autres. Wolfensberger qui a introduit ce principe en Amérique du Nord dans les années 70, insiste sur

le fait que « le droit de ne pas être différent » (de ne pas vivre « différemment » est peut-être actuellement un point aussi important à satisfaire que le « droit d'être différent ».

L'intégration dans la communauté n'implique pas une suppression des services, mais une manière différente de les assurer. La normalisation insiste sur l'apport de tous les services nécessaires pour permettre des conditions et des habitudes de vie semblables à celles des autres membres de la communauté et qui comprennent au strict minimum un logement adéquat, des possibilités de travail ou d'éducation dans le cas des enfants et des loisirs appropriés.

Face à tant d'incompréhension du concept de normalisation, Wolfensberger (1983) a proposé de le remplacer par l'expression « valorisation du rôle social ».

La valorisation des rôles sociaux

Les rôles sociaux peuvent être définis comme des comportements assignés par la société à l'individu. Les rôles qui impliquent des droits et des obligations varient généralement selon les espaces sociaux et l'évolution temporelle (maison, travail, loisirs/enfants, adolescents, adulte) ; il est donc courant d'assumer plusieurs rôles sociaux.

La différence dans les rôles sociaux que nous remplissons par rapport à ceux qui sont assignés aux personnes dévalorisées réside dans deux points : la diversité des rôles et la reconnaissance sociale de ces rôles.

Domaine de la vie	Personne valorisée			Personne dévalorisée		
	Lieux/milieus	Personnes rencontrées	Rôles	Lieux/milieus	Personnes rencontrées	Rôles
Logement	Maison Appartement	Famille, époux, épouse, enfants, amis, voisins	Propriétaire, Locataire, Citoyen, Payeur de taxes, Epoux, épouse	Famille, Famille d'accueil, Foyer de groupe, appartement	Parents, parents d'accueil, personnel, autres personnes dévalorisées	Enfant, malade, bénéficiaire, assisté, locataire
Travail/ Scolaire	Bureau/ Atelier Ecole Classe régulière	Collègues de travail, Patron Professeurs étudiants	Travailleur Production Etudiant élève	Ateliers protégés ou travail protégé Ecole et/ou classes spéciales	Autres personnes stagiaires Dévalorisés éducateurs	Inutile, inactif, inapte, incapable, inéducatable

Prendre en compte le principe de la valorisation des rôles sociaux implique donc qu'on tienne compte des divers points ci-après :

- a) La personne handicapée est un participant à part entière de notre société. Elle est donc appelée à jouer différents rôles et à vivre des conditions similaires à celles de ses concitoyens. Enfants, elle pourra vivre dans sa famille et fréquenter les services destinés à la petite enfance ; durant la période scolaire, elle fréquentera l'école et tous les organismes de jeunes ; à l'âge adulte, elle travaillera, résidera dans un logement adéquat et mènera une vie sociale et de citoyen à part entière.
- b) La participation à la vie sociale implique que la personne handicapée puisse rencontrer les autres, vivre dans les mêmes environnements et s'y livrer à des activités de même type. L'optique générale est donc celle de la non-exclusion, de l'intégration non seulement

physique mais aussi sociale. En d'autres mots, viser à ce que la personne handicapée ait une qualité de vie comparable à celle de tout un chacun implique qu'elle puisse mener ses activités dans des environnements non ségrégués. L'accent est mis ici sur les bénéfices que pourrait retirer la personne handicapée, mais les personnes non handicapées en retireraient également un bénéfice ne serait-ce que par une connaissance des personnes déficientes et de leurs potentialités.

- c) L'option de la participation implique la prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées. Le handicap n'est ni nié, ni sous-estimé, mais envisagé dans le cadre d'un plan de services individualisés identifiant, pour chaque personne, ses forces, ses besoins et les réponses à apporter. Celles-ci sont définies en terme de services à fournir à la personne, en précisant la durée prévue des services, la date et les moyens de réévaluation ainsi que les responsabilités de chacun. Un coordinateur aura la charge de rappeler à chacun les engagements qu'il a pris dans le cadre du plan services individualisés. Le bénéficiaire du service, à savoir la personne handicapée et/ou sa famille joue un rôle actif dans l'établissement et la réalisation de ce plan de services. Le soutien dont devra bénéficier la personne handicapée sera adopté autant que possible dans le milieu habituel où vit la personne et le recours à des structures spécifiques sera limité. Dès lors, on privilégiera l'utilisation de structures mises à la disposition de l'ensemble de la collectivité en les rendant accessibles à tous, notamment par le recours à des personnes soutien ou auxiliaires.

Quels changements la valorisation des rôles sociaux peut-elle apporter dans les services ?

Rehausser le rôle social d'un individu revient à penser et à agir positivement en respectant sa dignité et en reconnaissant ses compétences si minimes soient-elles. Lui permettre d'avoir accès à des rôles variés implique également qu'on lui permette de vivre dans la communauté où l'on peut rencontrer et assumer des rôles valorisés. Il faudra donc que les services se préoccupent à la fois de s'ouvrir sur la communauté et de renvoyer au public des images valorisées des personnes handicapées mentales.

i) S'ouvrir à la communauté

Soyons attentifs à l'intégration physique c'est-à-dire à l'implantation des services. Créons des structures proches des communautés (ou mieux à l'intérieur). Soyons sensibles aux transports, aux déplacements permettant de rejoindre la population, les lieux d'animation. Evitons de créer de grands complexes spécialisés qui rendent difficiles les échanges et la prise en compte des besoins individuels des personnes déficientes. Créons des antennes c'est-à-dire des petites structures davantage insérées dans la communauté, reliées à l'établissement. Utilisons au maximum les ressources communautaires (services, centres de loisirs et sportifs...) en mettant en place les appuis et le suivi nécessaires.

ii) Renvoyer des images valorisées

Les services (établissements, personnel) peuvent provoquer, souvent inconsciemment, des attitudes négatives vis-à-vis des usagers de la part du public. En effet, quelle image de la personne handicapée renvoyons-nous au public ?

- lorsque nous lui offrons des activités habituellement réservées à des jeunes enfants ?
- lorsque le service, dont la majorité des bénéficiaires sont des adultes, s'appelle « le soleil de l'enfance » ?
- lorsque les adultes handicapés se promènent en rue avec leur éducateur, en rang deux par deux en se tenant la main ?

Quelle image le public se fait-il de la personne handicapée mentale ?

- lorsque nous parlons des « handicapés mentaux », des « retardés », des « anormaux », des « types 2 » ? Ce genre de mots classe les personnes dans des catégories dévalorisées et efface la personnalité ;

- lorsque nous les désignons par « les enfants », « les jeunes » ? Ce sera correct pour des enfants ou des adolescents mais s'il s'agit d'adultes, cela ne pourra que confirmer l'idée que le public se fait habituellement de la personne déficiente mentale : « ce sont d'éternels enfants ».

Quel message risquons-nous de faire passer lors d'une visite à un service

- on présente les membres de l'équipe par leur nom et leur titre et les personnes handicapées seulement par leur prénom ?
- on parle pour les personnes handicapées en donnant à leur place les réponses à des questions auxquelles elles auraient pu répondre elles-mêmes ?
- on fait entrer les visiteurs dans les chambres des personnes sans aucune réserve ?

Soyons conscients qu'en agissant ainsi, nous pouvons faire passer les messages suivants :

« les gens importants, c'est l'équipe » ;

« le point de vue des personnes handicapées ne compte pas ; elles ne sont pas capables de s'exprimer et nous devons parler pour elles » ;

« les personnes handicapées ne sont pas assez importantes pour avoir droit à une intimité ».

Afin de renvoyer des images valorisées, nous devons donc nous référer, dans la mesure du possible, à la culture dans laquelle nous vivons (quels sont nos modes d'agir, d'être...) et à l'âge de la personne concernée.

Nous serons donc attentifs

- à l'apparence physique, vestimentaire, comportementale des personnes ;
- aux droits des personnes handicapées (quels sont ceux que je limite arbitrairement) ;
- aux possessions (les personnes ont-elles la possibilité de posséder leurs propres objets, de les ranger dans une armoire personnelle, sont-elles encouragées à acheter des objets correspondant à leur âge) ;
- aux activités (sont-elles culturellement valorisées et aussi proches que possible de celles pratiquées par des personnes d'un âge identique) ;
- à l'équipement et aux lieux où se déroulent les activités (le lieu de vie est-il séparé du lieu de travail, quel matériel didactique est utilisé, dans quels lieux se déroule la formation des adultes...).

Conclusions

Ces changements n'apparaîtront malheureusement pas spontanément. Dans tous les pays où sont implantées et développées ces idées, c'est sous la pression conjuguée des associations de parents et d'amis des personnes handicapées, des personnes handicapées elles-mêmes et de professionnels convaincus qu'on a pu amener une amélioration des services existants et une création de services différents.

Nous citerons ici en exemple l'action de l'Association de Parents de Genève qui, avec la collaboration de Louis Vaney de l'université de Genève, a élaboré des chartes de qualité des services dans les domaines de la scolarité, du logement et du travail, et essaie, à l'aide de ces chartes, d'évaluer et de planifier les services.

Alors... Il ne nous reste plus qu'à nous mettre au travail !